

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DE L'AFTE

Mardi 26 mars 2019

RÉSOLUTIONS

1^{ère} résolution : l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2018, approuve les termes de ce rapport et donne quitus au Conseil d'administration.

2^e résolution : l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la situation financière de l'AFTE ainsi que le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2018 et donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion.

3^e résolution : l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, soit un excédent de 271 798.81 € au compte de Report à nouveau.

4^e résolution : l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes, constate qu'il n'existe pas de convention visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

5^e résolution : l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur François d'ALVERNY pour une durée de 3 ans, conformément à l'article 7 des statuts.

6^e résolution : l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Catherine VIGNAND pour une durée de 3 ans, conformément à l'article 7 des statuts.

7^e résolution : Suite à la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe MESSAGER, l'Assemblée Générale élit Monsieur Benoît ROUSSEAU pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'en 2022, conformément à l'article 7 des statuts.

8^e résolution : Suite à la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent HERLIQ, l'Assemblée Générale élit Monsieur Jean-Claude CLIMEAU pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'en 2021, conformément à l'article 7 des statuts.

9^e résolution : Suite à la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Hervé LABBE, l'Assemblée Générale élit Monsieur Jérôme BERGER pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'en 2021, conformément à l'article 7 des statuts.

10^e résolution : Suite à la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier GUELAUD, l'Assemblée Générale élit Monsieur Franz ZURENGER pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'en 2021, conformément à l'article 7 des statuts.

11^e résolution : L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.